



L'abeille et le bibliothécaire ou éthique du livre et lecture publique en zone rurale

RENAUD AÏOUTZ

Médiathèque départementale
du Puy-de-Dôme
efootnotes@gmail.com

Renaud Aïoutz est bibliothécaire et chef de projet « développement numérique » à la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme. Après avoir travaillé au sein des bibliothèques de Fresnes puis de Lyon, il a créé et dirigé de 2005 à janvier 2012 le RISOM à Tence, en Haute-Loire. Il a dans cette période conduit plusieurs projets partenariaux comme l'informatisation du réseau documentaire du Pays Lecture, ou hors-les-murs comme la Petite université libre & populaire de Tence (PULP).

Avec la collaboration de

PATRICK BARTET

Réseau intercommunal et solidaire
des médiathèques de Tence, Saint-Jeures
et Le Mazet-Saint-Voy

Les réflexions qui suivent sont nées d'une jeune et modeste expérience, initiée au sein du Réseau intercommunal et solidaire des médiathèques de Tence, Saint-Jeures et Le Mazet-Saint-Voy (RISOM) en Haute-Loire, plateau rural de moyenne montagne aux confins de l'Auvergne où les abeilles se portent pour le moment plutôt bien...

Le monde rural n'est plus ce qu'il était

Le métier de bibliothécaire des champs nous place devant de nombreux paradoxes. Certains de ces paradoxes sont largement partagés avec les bibliothécaires des villes : les bouleversements dans l'accès à l'information, la crise des fonctions d'intermédiaire entre la connaissance et les citoyens, la (relative) pénurie de l'argent public dans un contexte d'inflation des attentes et des normes, l'individualisation des comportements et des besoins, la nécessaire automatisation de certaines tâches au profit de missions à plus forte plus-value culturelle, pour n'en citer que quelques-uns. Ces contradictions sont déjà bien documentées et analysées dans la littérature professionnelle, nous n'y reviendrons pas. Mais, à ces tensions inhérentes au métier et au service public, s'en ajoutent d'autres, propres à l'action publique en territoire rural.

Rappelons au passage que dans ce monde rural, le temps ne s'est pas nécessairement arrêté aux années René Coty et que les autochtones n'y ressemblent pas tous aux touchants

personnages des films de Raymond Depardon¹. Bien au contraire, un regain démographique rural, débuté dès 1975, s'est considérablement accru dans les années 2000. Il traduit un phénomène de repeuplement des campagnes, qui s'accompagne d'une baisse de croissance du cœur des villes. La campagne de 2012 est plus ouverte sur son voisinage, sur le reste de la société et sur le monde. Elle est marquée par des éléments constitutifs inédits² : brassage sociologique au sein des ménages, diversification des professions, choix réfléchi du lieu d'installation, développement des pratiques sociales et culturelles citadines, dont précisément la lecture.

On devine donc l'une des problématiques des espaces ruraux aujourd'hui : dans cette dynamique d'installation de nouvelles populations aux pratiques citadines, comment répondre aux nouvelles aspirations des habitants ? La question, qui se pose d'abord aux élus, se pose très rapidement aux bibliothécaires ruraux. En effet, et comme le souligne justement Bertrand Calenge³, dans les petites communes, la bibliothèque est assez souvent la seule institution culturelle. Cette problématique, nul ne l'ignore, se développe dans un contexte de tension budgétaire et de manque de

1. Raymond Depardon, *Profil paysans*, trilogie, 2001, 2005, 2008.

2. Bertrand Hervieu et Jean Viard, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, Marseille, L'Aube, 1996.

3. Bertrand Calenge, *Les petites bibliothèques publiques*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2006.

visibilité fiscale qui n'épargne aucune collectivité. Pour les services publics à la population, la réponse n'est donc pas à chercher dans le recrutement d'équipes pléthoriques, couvrant tout le spectre des compétences attendues. Cette modestie de moyens du bibliothécaire rural l'incite à réviser ses habitudes de travail et l'invite à s'insérer dans une autre forme d'économie des projets publics.

Politique intérieure et politique extérieure, c'est tout un : le partenariat

Dans ce cadre, une réponse possible est souvent cherchée du côté du concept pluriel de partenariat. Comme le rappelait Dominique Arot⁴, le mot partenariat (inspiré du mot anglais *partnership*) évoque la réunion d'au moins deux partenaires mais traduit aussi une attitude et une méthode. Il implique une forme d'égalité, de respect mutuel des partenaires qui peuvent appartenir à des secteurs ou des niveaux hétérogènes.

Le partenariat se décline donc sous de multiples formes pour le bibliothécaire des champs. La première modalité de partenariat est la complémentarité évidente avec la bibliothèque départementale de prêt (BDP). La BDP vient en appui pour le développement des collections, de l'action culturelle, de la formation des personnels salariés ou bénévoles, sans oublier son intervention dans l'ingénierie des projets et leurs financements. Mais le partenariat peut aussi prendre la forme d'une complémentarité ou d'une mutualisation des moyens entre bibliothèques de même strate grâce au développement des réseaux de lecture publique. Ces réseaux sont

4. Pour Dominique Arot, les partenaires peuvent en effet être liés par leur domaine de l'activité culturelle (par exemple la lecture publique) ou bien par leur fonction (par exemple la diffusion), voire par leur public spécifique (par exemple les enfants) et bien entendu par une combinaison de deux ou trois de ces critères. Cf. Dominique Arot, *Les partenariats des bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2002.

à géométrie (très) variable, qui reflète les multiples voies, pour ne pas dire les vicissitudes, de la coopération intercommunale en France. Enfin, de nombreux partenariats se nouent avec d'autres acteurs publics, privés ou associatifs : écoles, maisons de retraite, relais d'assistantes maternelles, foyers ruraux...

Malgré l'intérêt et les apports indéniables de cette logique de développement des partenariats multiples, le temps humain disponible pour les mettre en œuvre reste encore et toujours le nœud gordien. D'autant plus que dans le management des organisations, la mode semble être à l'hyper-trophie du transversal, pour des raisons plus ou moins avouables et avec des effets secondaires plus ou moins souhaités. Aussi, pour que ce nœud gordien trouve une solution moins brutale que celle que la légende lui prête, il serait prudent de nous donner une forme d'hygiène professionnelle pour la conduite de nos projets. Le partenariat, oui, mais comment et pourquoi? Il ne s'agit ni de satisfaire aux injonctions managériales ni d'empiler des projets en vue du rapport d'activité. Alors, et sans renier notre ouverture sur les autres, nos premiers partenaires dans la construction durable de nos pratiques ne sont-ils pas les membres de notre communauté professionnelle elle-même? C'est-à-dire les bibliothécaires eux-mêmes, tous, dans tous les types d'établissements.

Ouvrir nos cuisines et partager nos recettes

Feu la liste de discussion biblio-fr⁵, avec ses seize années d'existence et ses 17550 abonnés, avait bien démontré, y compris dans les critiques qu'elle a suscitées, l'intérêt et le besoin de ces échanges horizontaux, concrets, archivés et accessibles aisément. Dans l'univers numérique, les blogs, quelques forums, les wikis et de plus en plus les réseaux sociaux assument une forme de relève mais qui, manifestement, n'est pas adoptée par tous.

5. <https://listes.cru.fr/sympa/info/biblio-fr>

De plus, ces espaces de contenus ne couvrent pas, loin s'en faut, tous les domaines de la gestion d'une bibliothèque et ce n'est pas leur prétention.

Alors, il ne s'agit surtout pas de prôner un nouvel outil de contenus centralisé, un de plus, pour pallier l'arrêt d'une liste de discussion fédératrice ou le manque d'insertion d'une partie de notre communauté professionnelle dans les usages du web social et inscriptible. Il s'agit plus modestement, et en commençant sans prétention par nous-mêmes, de dire : « *Libérons nos pratiques : documentons-les, publions-les, peu importe notre statut et notre échelle de bibliothèque, il en sortira toujours quelque chose pour quelqu'un, quelque part.* » Mais de quel côté regarder pour libérer nos pratiques et, ce faisant, contribuer à renouveler l'économie de nos projets et leur méthodologie? L'un des modèles possibles, bien connu désormais des bibliothécaires, est celui appliqué dans les projets de logiciels dits libres et/ou *open source* (nous ne développerons pas ici la nuance entre ces deux notions). Cette notion qui repose sur quatre libertés fondamentales de l'utilisateur contribue aussi à la construction d'un mode opératoire pour la fabrication, la maintenance, la gestion et la diffusion du logiciel produit.

Pour mémoire, les quatre libertés fondamentales des logiciels libres sont :

1. la liberté d'utiliser l'œuvre pour tous les usages;
2. la liberté de copier l'œuvre et d'en diffuser des copies;
3. la liberté de l'étudier;
4. la liberté de la modifier et de distribuer des copies de l'œuvre résultante.

Dans le domaine informatique, ces quatre libertés se concrétisent par plusieurs licences possibles qui, outre leurs réelles nuances, sont aussi l'héritage de plusieurs visions du logiciel libre. Plus généralement et pour tous les domaines de la création cette fois-ci, des licences comme les Creative Commons⁶, développées notamment sous l'impulsion de juristes comme

6. Site officiel : <http://creativecommons.org>
Voir aussi en français : <http://creativecommons.fr>

Lawrence Lessig⁷, fournissent un cadre propice à la publication de nos productions. Ces licences garantissent toute la diffusion de l'œuvre sous réserve d'en attribuer systématiquement la paternité. Elles peuvent permettre en outre la modification, l'utilisation à des fins commerciales ou peuvent imposer le partage à l'identique. Une combinaison de ces différents critères aboutit à six licences disponibles, adaptées au droit français qui lui viennent en complément.

Aujourd'hui, plusieurs bibliothèques, sur leurs sites ou leurs blogs, proposent des espaces dédiés où découvrir, voire télécharger, les outils professionnels qu'elles ont développés. Nous n'évoquons pas ici les établissements comme la BnF, la BPI ou les BDP (voire l'Enssib), dont la fourniture de services et la production d'outils ou de règles de bonnes pratiques font partie des missions. Leurs pages professionnelles sont souvent très riches mais relativement prescriptives, et c'est bien compréhensible. Nous faisons également l'impasse sur les «espaces pros» de certaines bibliothèques qui se contentent de renvoyer vers des sitothèques ou vers les principales lectures professionnelles que tout aspirant bibliothécaire se doit de lire. Dans ce cas, il s'agit plutôt d'une réponse de premier niveau à qui veut entrer dans la carrière. Les «espaces pros» qui ont véritablement inspiré la modeste initiative du RISOM sont plutôt ceux de la bibliothèque universitaire d'Angers⁸, du réseau de médiathèques du SAN Ouest-Provence⁹ ou encore de la bibliothèque municipale de Toulouse¹⁰ (la liste n'est pas exhaustive). On y trouve les outils développés ou adaptés mais aussi des analyses de leur usage dans ces établissements.

Toute proportion gardée et avec beaucoup de modestie, c'est dans cette

perspective que s'inscrit un projet tel que celui du RISOM. Il s'agit tout simplement de publier, en accord avec la collectivité et sous le régime d'une licence Creative Commons, certains projets du RISOM. Les bibliothécaires du RISOM ont choisi de proposer sur le web leurs contributions dans le domaine de l'action culturelle (animations et projets pédagogiques), afin d'en permettre la réutilisation, la diffusion, l'étude et la modification. Un aperçu de cet «espace pro» du RISOM, qui est et sera toujours un *work in progress*, pourra être découvert à l'adresse suivante : www.risom.fr/espace-pro

L'axe des animations a été retenu car il constitue une part importante de l'activité du RISOM et qu'il semble par ailleurs peu présent dans les «espaces pros» évoqués et sur les réseaux sociaux. Pour l'écriture et la publication de ces expériences, nous avons fait le choix d'adopter le formalisme utilisé notamment pour la présentation des initiatives des territoires sur le site de l'Observatoire des territoires numériques¹¹. Il faut souligner que ce format n'est pas une nouveauté. La majeure partie de nos collectivités utilise ce type d'instrument sous une forme ou une autre dans la conduite de ses projets. Pour le moment, les supports créés à l'occasion de deux projets du RISOM sont en ligne et téléchargeables pour tout collègue souhaitant les reproduire ou les adapter. La licence Creative Commons adoptée est la CC BY-SA 2.0¹² qui permet de partager cette création, de la remix, sans interdire de l'utiliser à des fins commerciales mais en imposant l'attribution et le partage à l'identique en cas de diffusion d'une adaptation.

Une question de formation tout au long de la vie

Dans l'immédiat, le choix de publier ces projets et de les documenter n'a bien sûr ni participé à une diminution du temps de travail qui leur est

consacré – au contraire – ni offert de retours sur lesdits projets. Alors quel constat fait-on au sein de l'équipe du RISOM?

D'abord, au-delà de la simple mise en ligne d'outils, l'élaboration de ces contenus implique des mécanismes plus complexes de formalisation du côté des contributeurs : une prise de recul collective en réunion d'équipe sur ce que l'on fait (regard interne), une explicitation des objectifs et des méthodes par l'expérience de l'écriture¹³ et enfin, par la publication de notre travail, accepter l'échange et la confrontation (regard externe). Dans le vaste chantier ouvert de la refondation de nos médiathèques, le fait de recenser et de donner à voir le contenu de nos actions participe d'un inventaire objectif. L'enjeu est aussi de «transmettre l'expérience pour qu'elle provoque une prise de connaissance chez d'autres praticiens [...]»¹⁴. Outre le partage immédiat, qui pourrait constituer la base d'un corpus professionnel utilisable et amendable par tous, il s'agit d'interroger les fondements, le fonctionnement et les objectifs de nos pratiques professionnelles. Si l'on entend le terme «pratique» dans sa double dimension de faire et de penser le faire, alors le contenu de ce que l'on partage devrait comprendre tant les outils matériels que les outils conceptuels nécessaires à la construction de nos actions.

En toile de fond se pose – de manière accrue sous l'effet des récentes mutations du métier – la question de la formation du bibliothécaire. En effet, la diversification de nos champs d'interventions contribue à l'éclatement des compétences demandées et aboutit à une complexité sans cesse

7. Lawrence Lessig, *L'avenir des idées : le sort des biens communs à l'heure des réseaux numériques*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005. Disponible en ligne : <http://presses.univ-lyon2.fr/livres/pul/2005/avenir-idee/xhtml/index-frames.html>

8. <http://bu.univ-angers.fr/BUApro>

9. <http://docmiop.wordpress.com>

10. <http://pro.bibliotheque.toulouse.fr/experimentationns-colloques-journees.html>

11. <http://oten.fr/?-Initiatives-des-territoires->

12. Pour plus de détails :

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr>

13. «C'est en travaillant qu'on devient un professionnel, de même que c'est en réfléchissant sur ses pratiques ("une théorie de la pratique") qu'on avance dans la professionnalisation. Pratique et théorie ne sont que les mêmes fondements d'une activité professionnelle consciente de ses difficultés, de ses enjeux et de ses responsabilités – et, donc, porteuse d'une culture.» Anne-Marie Bertrand, «La formation des bibliothécaires», *BBF*, n° 5, 2007. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0005-001>

14. Mireille Cifali, «Transmission de l'expérience, entre parole et écriture», *Éducation permanente*, n° 127, 1996.

plus grande de notre action publique. D'autant que l'identité même de notre profession se trouve interrogée par la « pluralité¹⁵ » de notre quotidien. Nous avons jusqu'ici trois modes principaux pour nous former : la formation initiale universitaire dans les différentes disciplines, la formation initiale post-concours et continue aux métiers des bibliothèques (Enssib, CNFPT, CRFB, BDP...) et enfin un apprentissage quotidien par la pratique et la transmission de savoirs. Mais une quatrième voie, celle justement de la formalisation et de la publication de nos pratiques qui sont à la fois différentes et communes, semble émerger. Cette forme d'hygiène professionnelle, qui ne doit pas être réservée à quelques cadres dans la bibliothèque, est peut-être l'une des réponses à ces nouveaux enjeux.

Ne confondons pas théorie du management et communauté de pratique

Cependant ce processus d'échange d'information par le bas – plus précisément par la transformation de notre expérience individuelle au sein d'une communauté en expérience collective¹⁶ – pose la question de sa coexistence avec notre mode d'organisation actuel. En effet, il s'agit de ne pas confondre théorie du management (verticale) et communauté de pratique (horizontale).

Les nouvelles théories managériales mettent au centre de leurs préoccupations la participation des agents à la définition des projets en vue de susciter leur adhésion (par exemple les groupes « projet » transcendant les positions hiérarchiques). Or un certain nombre de critiques émettent l'hypothèse que, loin de permettre un réel échange, les outils du manage-

ment renforcent de manière masquée un processus de subordination¹⁷. Dans ce cadre, la participation des agents serait dès lors perçue moins comme une « communauté autonome » que comme une communauté « hiérarchique¹⁸ ». À l'inverse, la communauté de pratique se fonderait non sur l'adhésion aux objectifs définis en amont, mais sur l'idée d'un groupe de professionnels s'associant sans contrainte autre que de réfléchir et de partager ensemble leurs préoccupations. Alors, et puisque nous tentons de construire la bibliothèque de demain, revendiquons non seulement le droit à l'expérimentation mais aussi le droit à renouveler notre modalité d'intervention pour nous insérer dans une nouvelle économie, celle de la contribution de chaque bibliothécaire.

L'économiste Richard Musgrave avait dressé naguère une classification des trois fonctions principales de l'action publique, qui sont aussi trois modalités d'intervention publique : l'affectation de ressources, la redistribution et la régulation. À côté de ces trois modalités, l'économie de la contribution et de la pollinisation¹⁹, qui occupe déjà une place non négligeable dans l'action publique si l'on regarde bien, peut encore être encouragée et développée, notamment dans notre manière de mener et de libérer nos projets bibliothéconomiques. Bien entendu « la collaboration ne se décrète pas a priori [...] » mais doit correspondre à un besoin²⁰. Le besoin professionnel étant là, le bibliothécaire peut, par ce partage simple et gratuit de sa production, contribuer activement à une économie de la connaissance. Le bibliothécaire des champs en particulier, abeille polyvalente et tout-terrain, a tout à y gagner pour

dépasser nombre de clivages. Car en effet, et comme l'expliquait André Gorz, « l'économie de la connaissance a vocation à être une économie de la mise en commun et de la gratuité, c'est-à-dire le contraire d'une économie. [...] Elle est à la fois connaissance, technique de production de connaissances et moyen de fabrication, de régulation, d'invention, de coordination. [...] La production de soi est ici production de richesses et inversement [...] »²¹. ●

Août 2012

15. Anne-Marie Bertrand, « La transmission de l'implicite ou comment la culture professionnelle vient aux bibliothécaires », *BBF*, n° 1, 2003. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0010-002>

16. « Le Web 2.0 et les profs », *Les cahiers pédagogiques*, n° 482, juin 2010.

17. Jean-Marc Fridlender, « Structure de gouvernement managérial, puissance de menace et contrôle psychosocial », *Connexions* 2009/1, n° 91.

18. « Pourquoi s'intéresser aux communautés de pratique », *En lignes – La lettre du CEDIP*, janvier 2004.

19. Yann Moulier Boutang, *L'abeille et l'économiste*, Paris, Carnets Nord, 2010.

20. Alain Chaptal, « Rhapsodie sur la collaboration : le travail collaboratif », *Les dossiers de l'ingénierie éducative*, n° 65, mars 2009.

21. André Gorz, *Misères du présent, richesse du possible*, Paris, éditions Galilée, 1997.

Nous invitons également le lecteur à découvrir les notions et les initiatives autour des biens communs informationnels, à partir par exemple de cette page et des références citées : http://p2pfoundation.net/Bien_Communs_Informationnels